

SESSION 2013

**AGRÉGATION
CONCOURS EXTERNE**

Section : MUSIQUE

DISSERTATION

Durée : 6 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

En 1730 est réédité un « Discours académique » rédigé par les membres de l'Académie royale de danse en 1662. Dans ce texte, les académiciens caractérisent ainsi leur art :

[Le] premier emploi [de la danse] dans la plus obscure antiquité fut de faire voir, par des signes et par des mouvements du corps, les secrets sentiments de l'âme, afin de perfectionner cette expression générale que la nature avait enseignée à tous les hommes, pour se faire entendre par signes aux lieux où leur langage n'était pas connu. [...] Sortant de cet emploi général, qui fut rendu inutile par la connaissance des langues, elle se fixa à l'expression de la joie et de la tristesse seulement [...]. Elle ne s'arrêta pas longtemps à cette destination particulière ; elle fut dès lors employée aux exercices de la guerre, et des nations entières la reçurent pour la marche ordinaire de leur milice. [...]

*La France la reconnoît depuis longtemps pour le commencement nécessaire de tous les beaux exercices ; c'est elle qui corrige les défauts naturels du corps et qui en change les mauvaises habitudes ; c'est elle qui lui donne cet air aisé, et cette grâce qui répandent tant d'agrément dans toutes ses actions [...]*¹.

Vous vous demanderez dans quelle mesure ces conceptions reflètent les liens entre musique et danse en France à la fin de l'époque moderne.

¹ *Discours académique pour prouver que la danse dans sa plus noble partie n'a pas besoin des instruments de musique, et qu'elle est en tout absolument indépendante du violon*, Paris, V^{ve} Saugrain et P. Prault, 1730 (orthographe et ponctuation modernisées).